Case
FRC
695

ARTICLES

DE

L'ARRÊTE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 4 Août 1789, depuis neuf heures du soir, à deux du matin, & dont le décret sera passé ce matin.

1°. L'ÉGALITÉ des Impôts dès-à-présent.

2°. Renonciation à tous Privileges par les Ordres, Villes & Provinces, toutes les Provinces ayant fait l'abandon Patriotique de tous leurs Privileges, & demandant une uniformité générale dans tout le Royaume ; de maniere qu'elles

f M2 W 1413

forment désormais une sorte de confédération prête, dans toutes les circonstances, à assurer le bonheur & la défense de tous.

3°. Rachat des droits féodaux.

4°. Suppression des droits de chasse & capitaineries.

5°. Suppression des main-mortes & servitudes personnelles.

6°. Abolition des Justices Seigneuriales.

7°. Abolition de la Vénalité des Offices de Judicature.

8°. Justice gratuite pour les Pauvres.

9°. Abolition des Colombiers & Garennes.

10°. Rachat de tous les droits de Champart.

11°. Défenſe de créer à l'avenir aucun droit de ce genre ni autres droits féodaux.

12°. Abolition du Caſuel des Curés, excepté pour les Villes.

13°. Augmentation prochaine des Portions Congrues.

14°. Droits d'Annates ſupprimés.

15°. Admiſſion de tous Citoyens aux Offices Civils & Militaires.

16°. Suppreſſion des droits de déport payés par les Curés aux Evêques dans certaines Provinces.

17°. Suppreſſion des Jurandes.

18°. Pluralité des Bénéfices ſupprimés.

19°. Une Médaille frappée pour conſacrer cette Journée mémorable.

Un *Te Deum* dans la Chapelle du Roi & dans les Provinces.

Louis XVI proclamé le Reſtaurateur de la Liberté françoiſe.

M. l'Archev. de Bordeaux à les Sceaux; M. l'Archevêque de Vienne, la feuille des Bénéfices, & M. le Comte de la Tour-du-Pin-Paulin, le Département de la Guerre.

M. le Maréchal, Prince de Beauveau, appellé au Conſeil.

Le Roi a écrit une lettre aux Etats-Généraux, qui finit par ces mots : » Le » choix que je fais dans votre Aſſemblée » même, vous annonce le deſir que j'ai d'en- » tretenir avec elle la plus amicale & la » plus conſtante harmonie ».

De l'Imprimerie de J. M. Cuchet, Imprimeur des Etats de la Province de Dauphiné.